

Compte rendu du Conseil Municipal du 08 octobre 2021

Le procès-verbal du 03 septembre a été approuvé
Monsieur AZEMARD Hubert étant excusé a donné pouvoir à Eric Morand
M MARAIS Jean Michel est désigné comme secrétaire de séance

DELIBERATIONS

Délibération n°2021-38 : ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE ET SUR LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT POUR L'ANNEE 2020 :

Le conseil municipal a voté les rapports d'eau et d'assainissement de l'année 2020, celui-ci précise qu'il n'y a pas eu d'augmentation des tarifs depuis 2016.

Répartition de la facture pour d'un usager consommant de 120 m3 par an

EAU		Assainissement	
Collectivité	143.10	Collectivité	164.12
Agence de l'eau	27.60	Agence de l'eau	18.00
TVA 5.5	9.39	TVA 10 %	18.21
Total TTC	180.09	Total TTC	200.33
Prix du m3 TTC	1.50	Prix du m3 TTC	1.66

Budget eau et assainissement :

Délibération n°2021-39 : SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Le **schéma directeur d'assainissement** collectif des eaux usées définit un programme pluriannuel et hiérarchisé d'actions destinées à améliorer la connaissance, la gestion et le fonctionnement du système d'**assainissement** collectif des eaux usées qui comprend le réseau et la station de traitement.

Par Délibération 2021-16, le conseil avait mandaté le Cabinet Dupuet pour la maîtrise d'ouvrage afin d'aider la commune à trouver un bureau d'étude qui aidera la commune à réaliser le schéma directeur eaux usées

Après délibération le Conseil Municipal :

APPROUVE

- Le programme du schéma directeur d'assainissement des eaux usées,
- L'estimation prévisionnelle de 63 000,00 euros HT et 75 600,00 euros TTC comprenant le coût de l'étude et les prestations de l'Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

PREND l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires à son budget,

DECIDE de consulter des bureaux d'études spécialisés conformément aux articles du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif aux Marchés Publics pour la réalisation de l'étude,

SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental du Loir et Cher, au taux le plus élevé possible avec autorisation de préfinancer cette étude,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou à son représentant, d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution des dossiers, pour retenir un bureau d'études spécialisé pour cette opération.

Délibération n°2021-40 : ETUDE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE

La gestion **patrimoniale** des services d'eau potable se définit comme le « processus permettant à un service public de l'eau d'orienter, de contrôler et d'optimiser la fourniture, la maintenance et la mise hors service des biens liés aux infrastructures, y compris les coûts nécessaires pour les performances spécifiées.

Par délibération 2021-15 le conseil avait mandaté le Cabinet Dupuet pour la maîtrise d'ouvrage afin d'aider la commune à trouver un bureau d'étude qui aidera la commune à réaliser l'étude de connaissance de la gestion patrimoniale APE.

Après délibération le Conseil Municipal :

APPROUVE

- Le programme de l'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable,
- L'estimation prévisionnelle de 76 000,00 euros HT et 91 200,00 euros TTC Comprises,

PREND l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires à son budget,

DECIDE de consulter des bureaux d'études spécialisés conformément aux articles du Décret n°2018-1075 du 03 décembre 2018 relatif aux Marchés Publics pour la réalisation de l'étude,

SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental du Loir et Cher au taux le plus élevé possible avec autorisation de préfinancer cette étude,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou à son représentant, d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution des dossiers et pour retenir un bureau d'études spécialisé pour cette opération.

Délibération n°2021-41 : MISE EN PLACE DE DEBITMETRES DE SECTORISATION TELESURVEILLES SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

Sectorisation : il s'agit d'un outil qui permet, pour le suivi du réseau d'eau potable, de changer d'échelle spatiale (échelle du secteur) et temporelle (information quotidienne au pas de temps horaire) et ainsi ouvre des perspectives dans la lutte contre les pertes.

Monsieur le Maire informe que ce dossier est complémentaire et vient en compléter le dossier de l'étude de la connaissance et la gestion patrimoniale du réseau d'eau.

Monsieur le maire explique que dans l'étude patrimoniale afin de contrôler les réseaux il doit être posé des débitmètres le temps de l'étude. Deux solutions étaient possibles, soit la pose et le retrait des débitmètres à la fin de l'étude, soit la commune les installaient de façon permanente permettant de réagir au plus vite dès qu'une fuite sera repérée sur le réseau grâce à ces débitmètres qui localiseront le tronçon ou sera celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE

- le programme de sectorisation du réseau d'eau potable,
- l'estimation prévisionnelle de 68 000,00 euros HT et 81 600,00 euros TTC (Travaux + Assistance à Maitrise d'Ouvrage),

PREND l'engagement d'inscrire les sommes nécessaires à son budget,

DECIDE

- de retenir le bureau d'études DUPUET FRANK ASSOCIÉS pour une mission d'assistance conseil pour un montant de 7 980,00 euros HT soit 9 576,00 euros TTC,
- de faire réaliser une procédure de type adaptée pour retenir une entreprise spécialisée et de négocier les offres pour la pose de débitmètres de sectorisation télé-surveillés

SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au taux le plus élevé possible.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou à son représentant, d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution des dossiers et pour retenir une entreprise spécialisée pour cette opération.

Une mise en concurrence va être lancée,

Récapitulatif des 3 dossiers :

		Montant HT						Subventions estimées sur le HT		Reste à charge budget EA
		MO		BE		Cout total estimé				
		HT	TVA	HT	TVA	HT	TVA	%	€	€
1	Etude Patrominiale	9 930	1 986	76 000	15 200	85 930	17 186	80	68 744	17 186
2	Schéma directeur EU	8 950	1 790	63 000	12 600	71 950	14 390	60	43 170	28 780
3	Sectorisation	7 980	1 596	68 000	13 600	75 980	15 196	70	53 186	22 794
		26 860	5 372	207 000	41 400	233 860	46 772		165 100	68 760

MO : maitrise d'oeuvre confiée au Cabinet Dupuet pour établir les dossiers de consultation (montant réel),

BE : Bureau d'étude qui sera retenu suite à une mise en concurrence (montant estimé),

Pourcentage et montant maxi de subvention

Délibération n°2021-42 : Augmentation tarif de fourniture du réseau de chaleur-bois :

Après avoir entendu le bilan sur la chaufferie bois pour l'année 2019 et 2020, il est constaté un déséquilibre entre les dépenses et les recettes de fonctionnement,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et de M GERBALDI Alain, adjoint au maire et président de la commission des finances, il rappelle aux membres du conseil municipal présents les différentes hausses des fournisseurs d'électricité et des combustibles qui ont été appliqués ces dernières années,

Après délibération du conseil municipal, celui-ci décide d'augmenter le tarif de vente du réseau chaleur bois de la façon suivante :

- Maintient le tarif d'abonnement mensuel à 15 € HT,
- Augmente de 15 % le tarif HT de la matière première qui passe à 0.069 € par kilowatt, soit 69€ par mégawatt,
- Précise que cette augmentation sera appliquée à compter du 01 octobre 2021.

Délibération n°2021-42 : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.)

Conformément aux dispositions de l'article L. 361-1 du Code de l'environnement relatif au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (P.D.I.P.R.),

Le conseil municipal de **MONTRIEUX-EN-SOLOGNE** :

- demande l'inscription du chemin rural dit « moulin de Gauchère » modifié tel qu'il figure au plan joint, au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) de Loir-et-Cher,
- donne son accord au comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP) de Loir-et-Cher pour baliser ce même chemin dans le cadre de la modification du circuit de randonnée pédestre dit « de moulin de Gauchère » mis en place par la communauté de communes de la Sologne des étangs, sur la commune de Montrieux-en-Sologne.

La présente délibération modifie celle en dates des 7 mai 1998 relative au même objet.

Délibération n°2021-43 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – Budget Chaufferie bois

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 à 3, L. 2312-1 à 4 et L. 2313-1 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-21 du 08/04/2021 approuvant le budget primitif,

Le Maire informe le conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du BP 2021 sont insuffisants ; il est donc nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

Budget chaufferie bois : DM N°1

Désignation	Imputation	Investissement		Fonctionnement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fournitures non stockable	6061			3000.00	
Vente de marchandise	707				3000.00

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Délibération n°2021-44 : Noel 2021 des personnes de plus de 70 ans : Bons d'achat

Monsieur le maire demande à son conseil municipal ce qu'il souhaite mettre en place pour le Noël des personnes de plus de 70 ans.

Après délibération le conseil municipal décide de renouveler le système de 2020 à savoir :

- D'offrir trois bons d'achats d'une valeur totale de 25 € (2 X 10 € + 1 x 5€) à valoir chez les commerçants de leur choix qui figurera sur les bons
- Précise que ces bons seront valides jusqu'au 15 janvier 2021
- D'offrir aux personnes résidentes en maison de retraite un coffret de beauté et une boîte de chocolat.

DSR 2022 : Depuis 2010, l'assemblée du conseil départemental a mis en place la **dotation de solidarité rurale**, qui permet aux communes de moins de 1 000 habitants de déposer un dossier de subvention de leur choix. Le conseil départemental renouvelle cette subvention pour 2022. Monsieur le Maire demande à son conseil municipal quel dossier souhaite-t-il déposer avant le 15 novembre 2021. Après discussion il est proposé de faire une demande pour la rénovation du logement au 32 Rue Lancelot du Lac afin d'y aménager des chambres d'hôtes. Monsieur le Maire s'engage à demander des devis aux artisans afin de déposer le dossier auprès du conseil départemental.

Boulangerie : Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a signé la cession du bail entre la SARL ALFRED et la SARL LE PETIT MOULIN lundi 04 octobre. L'ouverture de la boulangerie est prévue mercredi 13 octobre.

Horaires : Mardi – Mercredi – Jeudi – Vendredi – samedi :

De 07h00 à 12h30 et de 16h30 à 19h00

Dimanche De 07h00 à 12h30

Fermée dimanche après-midi et le lundi.

Le conseil souhaite la bienvenue et une bonne réussite au nouveau commerçant,

Personnel : remplacement de l'agent communal titulaire.

Deux candidats ont été reçus en mairie, l'un ne souhaite pas donner suite à sa candidature, l'autre est en attente, il doit faire le point sur le préavis qu'il doit donner à son employeur actuel.

Aire de camping : le début des travaux est imminent, la durée de ceux-ci est d'environ 2 semaines.

Ecole : La réunion de rentrée avec les parents s'est bien déroulée, Mme OUDEAU et Mr HOUSSIN ont assisté à celle-ci, les règlements cantine, transport et garderie ont été expliqués, et ils ont répondu aux questions des parents.

Les jeux de cour vont être installés entre le 14 et le 20 octobre, le préau et le local matériel seront montés pendant les vacances scolaires. Les travaux seront sécurisés afin de garantir la sécurité des enfants.

Vidéo projecteur : Suite à la dernière réunion, il avait été demandé l'option wifi, M Malard confirme que les 2 modèles présentés à la dernière assemblée ont bien cette option.

Relevé des compteurs : M MARAIS et M GRISON sont actuellement en train de réaliser les relevés, ils constatent que certains compteurs ne sont pas déragés et sont enfouis sous des ronces. Le conseil municipal demande aux propriétaires de bien vouloir dégager le regard de leur compteur afin de faciliter l'accès. Nous vous rappelons que les relevés sont réalisés chaque année entre mi-septembre et mi-octobre.

Le conseil remercie les élus qui sont en charge de ces relevés.

Etang communal :

Nous vous rappelons que l'étang communal sera vidé le samedi 16 octobre.

Vérification des extincteurs : M HOUSSIN rappelle que le contrat de maintenance passé avec l'entreprise Véolia arrive à échéance. Le sérieux de cette entreprise pour cette maintenance a été déplorable et la commune ne souhaite pas repartir avec celle-ci. Un devis avait été demandé à La SAUR en mai 2021, il est demandé de réactualiser cette proposition. Une délibération sera prise à la prochaine réunion.

Massif printemps 2022 : Avant la crise sanitaire la commune avait postulé pour faire un partenariat avec le lycée horticole de Blois afin de faire réaliser les massifs du village. Une nouvelle demande va être faite pour le printemps 2022.

Porte de l'église : La porte de l'église aurait besoin d'une deuxième couche de peinture afin de la protéger de l'hiver. Des travaux de rénovation sont prévus mais aucune date n'est encore déterminée. M COUDRAY et M HOUSSIN se portent volontaires pour réaliser la deuxième couche. Le conseil municipal les en remercie.

Permanence des élus les 1^{ers} samedis de chaque mois : Depuis le début de l'année un planning des élus a été réalisé afin de faire des permanences en mairie les premiers samedis de chaque mois, afin d'être à l'écoute des administrés. Ces permanences n'ont pas rencontré un grand succès, il a été décidé de ne plus en faire. Les élus restent disponibles sur rendez-vous, veuillez-vous adresser au secrétariat de mairie.